

L'appareil contre-terroriste du gouvernement fédéral¹

Résumé

Sur le plan administratif, un certain nombre de réformes ont été mises en oeuvre afin de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du premier Comité. Le Comité est cependant d'avis qu'un problème structurel fondamental persiste: le ministère du Solliciteur général continue à agir comme «ministère responsable» des mesures anti-terroristes.. Le Comité croit toujours que ce ministère n'a ni les ressources ni l'envergure, ou les pouvoirs voulus pour assumer pleinement cette responsabilité. Le Comité recommande qu'un centre général «de gestion des crises» soit créé au sein du Bureau du Conseil privé (BCP).

Il va de soi que les aéroports et les avions seront toujours des points vulnérables de notre système de défense contre les actes terroristes. Le Comité reconnaît qu'on a fait des progrès, mais approuve l'affectation en priorité de ressources supplémentaires afin de garantir la sécurité des aéroports.

Contexte

Recommandations du Groupe de travail Cheriton

Dans son rapport au CISR, le Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme a signalé que la politique contre-terroriste du gouvernement fédéral et sa gestion des situations de crise comportait quatre lacunes principales. Le rapport du premier Comité avait relevé certaines de ces lacunes. Il manquerait notamment une organisation efficace (en fait de ressources, d'emplacement et de mandat) pour coordonner l'élaboration d'un programme anti-terroriste et gérer celui-ci, pour mieux intégrer et coordonner la politique du gouvernement et les opérations policières, pour améliorer les services de renseignements en situations de crise et pour mettre le système à l'épreuve régulièrement par des séances de formation et des simulations.

1. Correspond à la PARTIE II, pp. 45 à 73, du rapport du premier Comité.